

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le mardi, 21 novembre 2023 à 16 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 21 novembre 2023;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Acceptation des comptes;
5. Modification à la résolution numéro 2023.11.291;
6. Embauche d'un journalier patinoire;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Mathilde Péloquin-Guay, Ève Darmana et Darling Tremblay, et MM. les conseillers Mathieu Séguin et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Johnny Salera.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Céline Dufour.

(1.)
2023.11.304

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023

Le quorum étant constaté, il est 16 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 21 novembre 2023 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2023.11.305

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 novembre 2023, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2023.11.306

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2023.11.307

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes, pour la période du 7 au 21 novembre 2023, pour un montant total de NEUF CENT SOIXANTE-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (968 985,39\$).

ADOPTÉE

(5.)
2023.11.308

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023.11.291

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2023.11.291, monsieur Marcel Lacasse a soumis une proposition pour le déneigement et l'entretien d'une portion du chemin Laramée, sur une distance de 250 mètres, laquelle a été acceptée;

CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Lacasse a déposé sa proposition à son nom personnel alors qu'elle aurait dû être au nom de Gévry Lacasse SENC;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'apporter les modifications suivantes à la résolution numéro 2023.11.291 :

- Remplacer le nom de Marcel Lacasse comme soumissionnaire par celui de Gévry Lacasse SENC.
- Remplacer le paragraphe c) de la résolution par celui-ci-après :

c) Proposition de **Gévry Lacasse SENC** pour la portion du chemin Laramée sur une distance de 250 mètres, au prix de SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (775 \$), plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

(6.)
2023.11.309

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste « journalier patinoire »;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues des candidats;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur William Slythe, au poste saisonnier de journalier patinoire, conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(7.)

PÉRIODE DE QUESTIONS

(8.)
2023.11.310

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 16 h 03.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Johnny Salera
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière